



Abandon de domicile et attitude a adopter

Par **HERVE**, le **31/08/2009** à **17:19**

Bonjour,

En concubinage depuis bon nombres d'années, mon ex compagne a décidé de partir du domicile avec les enfants, outre une bataille pour la garde des enfants, cette dernière continu a venir au domicile dont j'assume seul la charge (crédit immobilier).

Mon avocat m'a dit que cela était de la "violtion de domicile" est-ce vrai ??? comment puis-je faire afin de lui faire clairement comprendre de me l^acher un peu les baskets en attendant que la situation soit réglée et quelle cesse de venir m'importuner et ou vienne lors de mes absences.

Cordialement